



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2021-37

Objet : Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2021

Conseillers en exercice	29		Pour	28
Conseillers présents	21		Contre	
Quorum	15			
Conseillers représentés	7	L'an 2021, le 30 juin à 19h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis au Pôle associatif de Salleboeuf, sous la présidence de Christian SOUBIE		
Suffrages exprimés	28			
Date de convocation	21/VI/2021			
Date d'affichage	22/VI/2021			

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Nathalie MAVIEL**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire		Axelle BALGUERIE
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCACHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan		Alain BARGUE
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Salleboeuf		Nathalie MAVIEL
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux		Thierry GENETAY
Emmanuel KERSAUDY	Salleboeuf	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Hélène LE ROUX	Pompignac	X	
Nathalie MAVIEL	Salleboeuf	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	Abs	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux		Christophe COLINET
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac		Emmanuel KERSAUDY

Affiché, le

01 JUL. 2021

N° 2021-37

Objet : Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales

Rapport de synthèse :

Le conseil communautaire doit procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

L'approbation ne donne pas lieu à engagement de discussion. Les membres du Conseil communautaire ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le procès-verbal de la séance du 31 mars 2021 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, 33000 Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Tresses, le 1^{er} juillet 2021

Le Président
Christian SOUBIE

Pour extrait conforme

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EN DATE DU 31 MARS 2021**

L'an 2021, le 31 mars à 19h, les membres du Conseil communautaire de la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » légalement convoqués se sont réunis à la salle polyvalente de Camarsac sous la présidence de Christian SOUBIE.

Il est procédé à l'appel et constaté :

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCAICHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan		Alain BARGUE
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf		Nathalie MAVIEL FABER
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Hélène LABBE	Pompignac	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Nathalie MAVIEL FABER	Sallebœuf	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Lote VIDAL	Pompignac	X	

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance, retransmise en direct sur le Facebook de la Communauté de communes.

Le Président remercie le maire de Camarsac d'accueillir le conseil communautaire dans sa commune.
Le conseil communautaire désigne Marie-Jeanne Sokolovitch en tant que secrétaire de séance.

Le Président remercie Mmes Morin et Manzano ainsi que M. Paties pour leur présence à cette réunion du conseil afin d'apporter des éclairages sur les comptes et la situation financière de la collectivité.

Le Président fait un point sur la probable mise en place d'un centre de vaccinations sur l'Entre Deux Mers. Il indique avoir proposé il y a plusieurs semaines la mise en place d'un centre de vaccination sur le territoire de la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais ». Or, l'État invite plutôt à nous regrouper avec les communautés de communes voisines. Un centre commun est ainsi envisagé à Sadirac. Le Président souligne que ce centre ne pourra fonctionner qu'avec la mobilisation de l'ensemble des soignants (actifs et retraités), mais aussi de bénévoles pour l'accueil. Le Président indique qu'un appel a ainsi été lancé. De même, le Président rappelle que le centre sera ouvert sans préférence géographique, mais que les 3 Communautés de communes auront la possibilité de bloquer des créneaux pour des cas particuliers.

Il invite les communes à faire un recensement et à transmettre les noms et les coordonnées de ces personnes à la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais »

Maryse Aubin présente les possibilités d'inscrire des projets des communes et de la Communauté de communes dans le plan de relance. Elle précise que le PETR a été désigné par l'Etat pour recenser les projets d'action pour 2021-2026 qui s'inscrivent dans la dynamique portée par le *projet de territoire*. Elle souligne qu'il est possible de mobiliser des fonds jusqu'en 2026 pour des investissements mais aussi pour les études préalables.

Le Président ouvre l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1	<p>Délibération portant approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre Deux Mers (SMER)</p> <p>Le Président invite Patrick Bonnier, Vice-président, à présenter le projet de délibération.</p> <p>Patrick Bonnier indique que la modification de statuts porte sur 2 points : l'intégration de 5 communes de la Communauté de communes de Castillon Pujols et le changement de siège social.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de délibération présenté.</p>	2021-01
2	<p>Délibération portant approbation de la modification des statuts du SYSDAU</p> <p>Le Président invite Bertrand Gautier, Vice-président, à présenter le projet de délibération.</p> <p>Bertrand Gautier indique que la modification de statut porte sur 1 point : le passage de 28 à 30 délégués. Il précise que cela permettra de porter à 9 le nombre de Vice-présidents permettant ainsi à chaque Communauté de communes de disposer d'un mandat de Vice-président.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de délibération présenté.</p>	2021-02

3	Délibération portant approbation du Règlement de mise à disposition de matériel de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » aux communes membres	2021-03
	<p>Le Président invite Céline Deligny-Estover, Vice-présidente, à présenter le projet de délibération.</p> <p>Céline Deligny-Estover rappelle, qu'en dehors de tout transfert de compétence, une Communauté de communes peut prêter du matériel aux communes membres sous réserve de l'adoption d'un règlement de mise en disposition.</p> <p>Elle précise que le projet de règlement a été joint à la convocation.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de délibération présenté.</p>	
4	Délibération portant sur la licence d'entrepreneurs de spectacles vivants de catégorie 2	2021-04
	<p>Le Président invite Céline Deligny-Estover, Vice-présidente, à présenter le projet de délibération.</p> <p>Céline Deligny Estover rappelle l'obligation légale de détenir une licence d'entrepreneur de spectacle. Elle indique que la Communauté de communes détient une licence de catégorie 2. Elle précise que la personne morale doit désigner une personne référente. Le Bureau communautaire propose qu'il s'agisse de Maryse Aubin.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de délibération présenté.</p>	
5	Délibération portant désignation de délégués de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » dans les organismes extérieurs	2021-05

	<p>Le Président invite Marie-Jeanne Sokolovitch, Vice-présidente, à présenter le projet de délibération.</p> <p>Marie-Jeanne Sokolovitch fait part de la démission de Thierry Lurton de son mandat de conseiller municipal de la commune de Camarsac. Elle précise que cela entraîne mécaniquement la vacance des mandats qu'il exerce dans les syndicats pour le compte de la Communauté de communes et qu'il est nécessaire de pourvoir à son remplacement au PETR et au SMER.</p> <p>Marie-Jeanne Sokolovitch indique que le Bureau a souhaité maintenir une représentation équilibrée des communes et propose que Thierry Lurton soit remplacé par un élu de la commune de Camarsac.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion.</p> <p>Axelle Balguerie regrette que le Président ait consulté uniquement le bureau. Elle aurait souhaité qu'il informe les autres élus. Elle rappelle qu'en juillet il y avait eu des candidats non retenus pour siéger au PETR. Axelle Balguerie estime qu'elles auraient pu être sollicitées en premier.</p> <p>Axelle Balguerie demande que le vote concernant le PETR se fasse à bulletin secret.</p> <p>Marie-Jeanne Sokolovitch s'étonne de l'intervention en séance d'Axelle Balguerie alors même que la convocation a été envoyée il y a près de deux semaines. Christian Soubie souligne à nouveau la volonté du Bureau d'assurer une représentation équilibrée des communes dans les instances. Et que dans ce cadre le bureau a discuté de la question et a proposé la candidature de Christine Guérin, conseillère municipale à Camarsac. Axelle Balguerie présente la candidature de Jean-Hervé Le Bars.</p> <p>Il est procédé au vote à bulletin secret dont les résultats sont les suivants :</p> <p>Votants : 29 Exprimés : 29 Jean-Hervé Le Bars : 4 Christine Guerin : 25</p> <p>Le Président déclare Christine Guérin, déléguée titulaire auprès du PETR</p> <p>En l'absence d'autre candidature, le Président déclare Hervé Cazenabe, délégué titulaire et Jérôme Hanin, délégué suppléant auprès du SMER.</p>	
6	<p>Délibération portant désignation complémentaire de membres des commissions permanentes thématiques de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais »</p> <p>Le Président invite Marie-Jeanne Sokolovitch, Vice-présidente, à présenter le projet de délibération.</p> <p>Marie-Jeanne Sokolovitch fait état de demandes de modifications dans la composition des</p>	2021-06

	<p>commissions. Les élus ont à leur disposition un tableau récapitulatif.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de délibération présenté.</p>	
7	<p>Délibération portant conventionnement entre la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » et le SDIS 33</p> <p>Le Président invite Bertrand Gautier, Vice-président, à présenter le projet de délibération.</p> <p>Bertrand Gautier rappelle que les contributions obligatoires des communes au fonctionnement du SDIS ne tiennent pas compte de l'évolution de la population. Il note que cela porte préjudice aux capacités de fonctionnement. Depuis plusieurs années, le SDIS propose aux communes ou aux EPCI de verser une aide facultative et volontaire pour soutenir les capacités d'intervention du SDIS.</p> <p>Pour 2021, cette contribution facultative de la Communauté de communes s'élève à 27 384.62 €.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de délibération présenté.</p>	2021-07
8	<p>Délibération portant revalorisation de l'attribution d'une indemnité forfaitaire de déplacement à l'intérieur du territoire de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais »</p> <p>Le Président présente le projet de délibération.</p> <p>Le Président indique que les agents des EPCI peuvent bénéficier d'une indemnité forfaitaire pour couvrir les frais de déplacements à l'intérieur du territoire communautaire. Le montant de cette indemnité fixé en 2001 est revalorisé à compter de 2021. Il est proposé au conseil communautaire de fixer cette indemnité au taux plafond.</p> <p>Le Président invite les conseillers communautaires à engager la discussion.</p>	2021-08

	<p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de délibération présenté.</p>	
9	<p>Délibération portant candidature Action collective de proximité</p> <p>Le Président invite Patrick Bonnier, Vice-président, à présenter le projet de délibération.</p> <p>Patrick Bonnier présente le dispositif de soutien aux entreprises du territoire qui souhaitent mettre en place un dispositif de modernisation. Après un bilan conseil co-financé par la Communauté de communes, ces entreprises peuvent bénéficier d'un soutien commun de la Communauté de communes et de la région Nouvelle Aquitaine. Il est proposé de mobiliser 25 000 € en année 1 et 25 000 € en année 2</p> <p>Le Président remercie le rapporteur. Le Président rappelle l'engagement de la Communauté de communes pour le soutien aux entreprises. Ainsi, la Communauté de communes a contribué à hauteur de 40 000 € au fond de solidarités porté par la Région. De même, la Communauté de communes est moteur dans la mise en place du dispositif « ma ville mon shopping ».</p> <p>Le Président invite les conseillers communautaires à engager la discussion.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de délibération présenté.</p>	2021-09
10	<p>Délibération portant demande de subvention NATURA 2000 dans le cadre de la réhabilitation du Pont route de Citon à Carignan de Bordeaux</p> <p>Le Président invite Alain Barge, Vice-président, à présenter le projet de délibération.</p> <p>Alain Barge fait un état de la situation et indique que le pont de Citon doit être détruit et reconstruit. Le montant des travaux est estimé à plus de 250 000 € HT. Il indique qu'une consultation a eu lieu.</p> <p>Il précise que le Président de la Communauté de communes a déposé dans le cadre de sa délégation des demandes de subvention DETR et DSIL et qu'il est proposé de contractualiser pour intégrer les travaux de protection des loutres et visons d'Europe dans le dispositif Natura 2000.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de délibération présenté.</p>	2021-10

11	<p>Délibération portant cession à titre gratuit de terrain et d'une partie du bâtiment abritant la halte-garderie « Le Petit Prince » appartenant à la commune de Carignan de Bordeaux à la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais »</p> <p>Le Président invite Nathalie Maviel Faber, Vice-présidente, à présenter le projet de délibération.</p> <p>Nathalie Maviel Faber rappelle que le cadre juridique de la mise à disposition des biens prévus par la loi Chevènement présente des limites lorsque le bien est totalement affecté à la Communauté de communes et qu'il est nécessaire de le restructurer en profondeur.</p> <p>Dans cette hypothèse, il est plus simple de permettre un transfert réel de la propriété. Elle indique que ce type d'opération a déjà été réalisé à Bonnetan, Fargues et Salleboeuf.</p> <p>Elle précise que la crèche de Carignan a déjà connu un agrandissement et qu'il est nécessaire d'opérer des travaux.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à la majorité absolue des suffrages exprimés (Frank Monteil contre) d'approuver le projet de délibération présenté.</p>	2021-11
12	<p>Délibération portant sur la réhabilitation de l'EAJE Petit Prince à Carignan de Bordeaux</p> <p>Le Président invite Alain Bargue, Vice-président, à présenter le projet de délibération.</p> <p>Alain Bargue présente les travaux envisagés sur Petit Prince (mise aux normes des locaux du personnel, rangement, hall d'entrée et éventuel agrandissement du dortoir). Alain Bargue précise que la sélection d'un maître d'œuvre est en cours. Il indique que le Président a fait des demandes de subventions dans le cadre de sa délégation (DETR et FSIL) et qu'une demande d'aide auprès de la CAF se fera.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion.</p> <p>Frank Monteil indique être favorable mais il s'étonne qu'il soit nécessaire de faire des nouveaux travaux deux ans après une première intervention. Le Président lui précise qu'il s'agit de travaux complémentaires.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de délibération présenté.</p>	2021-12

13	<p>Délibération portant sur le champ d'application de la clé de répartition pour les interventions dans les locaux de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les communes de Camarsac et Carignan de Bordeaux</p> <p>Le Président invite Isabelle Passicos à présenter le projet de délibération.</p> <p>Isabelle Passicos précise que le conseil communautaire a voté lors de sa séance précédente une clé de ventilation pour la prise en charge des fluides dans les bâtiments partagés à Camarsac et Carignan. Elle indique qu'il est proposé d'étendre ces clés pour la ventilation des charges de fonctionnement et les travaux d'investissement sur ces locaux.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de délibération présenté.</p>	2021-13
14	<p>Délibération portant sur la réhabilitation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement à Carignan de Bordeaux. Demande de subvention dans le cadre du plan de relance Mercredi et du Plan d'accompagnement Public et Territoires – application de la clé de répartition</p> <p>Le Président invite Isabelle Passicos à présenter le projet de délibération.</p> <p>Isabelle Passicos présente les travaux de réhabilitation nécessaires dans le bâtiment permettant les activités de l'APS et du CLSH à Carignan. Elle présente également le plan de financement et les possibilités de subvention de la CAF.</p> <p>Il est proposé d'indiquer que le montant de subvention recherché sera établi sur le « taux maximum autorisé »</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de délibération présenté.</p>	2021-14
15	<p>Délibération portant sur la présentation d'une convention territoriale globale (CTG) proposée par la Caisse d'Allocations Familiales</p>	2021-15

	<p>Le Président invite Nathalie Maviel Faber, Vice-présidente, à présenter le projet de délibération.</p> <p>Nathalie Maviel Faber souligne que le soutien financier apporté aux offres d'accueil des moins de 18 ans par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est régi par un contrat d'objectifs dénommé « Contrat Enfance Jeunesse » (CEJ). Elle rappelle que ce contrat s'achève au 31/12/2021.</p> <p>Nathalie Maviel Faber précise que la CAF met en place une nouvelle démarche contractualisée appelée « Convention Territoriale Globale » (CTG). Cette nouvelle approche a été présentée au Bureau par Mesdames CHAZEAU (Présidente du conseil d'administration) MANSIET (Directrice) de la CAF de la Gironde, le 2 décembre 2020. Selon la CAF, la CTG viendra poursuivre et enrichir celle précédemment initiée par le CEJ.</p> <p>Nathalie Maviel Faber note que la Convention Territoriale Globale est une convention de partenariat visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire, se concrétisant par un accord cadre politique entre le territoire et la CAF pour une durée de 4 ou 5 ans.</p> <p>Nathalie Maviel Faber précise que la CTG est basée sur la réalisation d'un diagnostic partagé s'appuyant sur des études existantes (analyse des besoins sociaux) qui conduit la collectivité et la CAF à définir des axes prioritaires et des actions concrètes à mettre en œuvre.</p> <p>Le projet social de territoire qui en découle concerne tous les secteurs d'interventions des collectivités ; animation de la vie sociale, accès aux droits et services, petite enfance, enfance et jeunesse, parentalité, logement...)</p> <p>Ces champs d'interventions communs entre la collectivité et la CAF permettent de mettre en place des réponses adaptées aux besoins des habitants du territoire.</p> <p>Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de délibération présenté.</p>	
16	<p>Délibération relative à la prise de compétence « Autorité organisatrice des mobilités »</p> <p>Le Président invite Bertrand Gautier, Vice-président, à présenter le projet de délibération en précisant la forte mobilisation des élus de la commission concernée et la qualité des échanges avec les élus et les services de la Région.</p> <p>Bertrand Gautier rappelle les objectifs de la loi d'orientation des mobilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sortir de la dépendance automobile, - Accélérer le développement des nouvelles mobilités en facilitant de nouveaux services multimodaux, - Concourir à la transition écologique en développant les mobilités actives (politiques cyclables, marche), 	2021-16

- Programmer les investissements dans les infrastructures de transport.

Bertrand Gautier indique que la loi d'orientation des mobilités programme d'ici le 1^{er} juillet 2021, la couverture intégrale du territoire national en autorités organisatrices de la mobilité (AOM). Dans son exposé des motifs, elle pose le cadre pour favoriser l'exercice effectif de la compétence mobilité « à la bonne échelle » territoriale, en favorisant les relations entre les intercommunalités et les régions. Elle offre un cadre contractuel pour la mise en œuvre de l'intermodalité, sous la coordination des régions, avec des « contrats opérationnels de mobilité » conclus à l'échelle de bassins de mobilité. Il précise que ces bassins de mobilité regroupent une ou plusieurs intercommunalités, dont les périmètres restent à définir.

La région restera AOM pour ce qui concerne les mobilités dépassant le périmètre des intercommunalités.

Pour les mobilités internes au territoire d'une intercommunalité, les communautés d'agglomérations, les communautés urbaines et les métropoles sont obligatoirement AOM alors que le choix demeure pour les Communautés de communes.

Les Communautés de communes ont jusqu'au 31 mars 2021 pour décider soit de devenir AOM pour les mobilités incluses dans leur territoire, soit de laisser également la compétence à la région.

Cette compétence comprend 6 domaines :

- L'organisation d'un service régulier de transport public de personnes,
- L'organisation de services à la demande de transport de personnes,
- L'organisation de services de transport scolaire
- L'organisation de services relatifs à la mobilité active,
- L'organisation des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur
- L'organisation des services relatifs à la mobilité solidaire

Les Communautés de communes qui deviennent AOM sont :

- Tenues de prendre en bloc l'ensemble de ces compétences, même si elles peuvent demander à la région de continuer à assurer la gestion opérationnelle des mobilités que la région organise déjà sur le territoire de l'intercommunalité,
- Tenues d'organiser un « comité des partenaires » avec les usagers, les entreprises, les collectivités voisines ...) pour établir conjointement un plan d'actions
- Associées aux comités de bassins
- En droit de prélever le *versement mobilité* sur les entreprises de plus de 11 salariés à condition de créer un service régulier de transport collectif (ni scolaire, ni TAD)

Bertrand Gautier souligne que les Communautés de communes qui ne deviennent pas AOM font de la Région l'acteur principal des mobilités sur les territoires. Toutefois, la Région Nouvelle Aquitaine souhaite valoriser et coconstruire les politiques locales de mobilités avec les intercommunalités qui ne seraient pas AOM en allant au-delà des obligations de la LOM :

- En associant toutes les intercommunalités (AOM ou non) à la définition des périmètres des bassins de mobilité ;
- En intégrant toutes les intercommunalités (AOM ou non) dans l'élaboration des contrats opérationnels de mobilité
- En renforçant les offres de cofinancement, notamment pour mettre en lien les besoins du

- territoire et des services régionaux (lignes de bus, car express, TER, Lycée ...)
- En créant au bénéfice exclusif des intercommunalités qui ne seront pas AOM un bouquet de mobilité locale de 4€ par habitant
 - En proposant aux intercommunalités d'être AOM de second rang pour la définition et la mise en œuvre de certains champs des mobilités et notamment les mobilités actives (et aux communes pour le transport scolaire de proximité)

Bertrand Gautier note qu'à l'inverse, la Région Nouvelle Aquitaine indique qu'elle abandonnerait progressivement l'organisation et le financement des services actuellement portés par elle dans le ressort d'une intercommunalité AOM (TAD, transports scolaire)

Bertrand Gautier rappelle que la commission et les membres du Bureau ont échangé avec la région pour mieux appréhender la démarche proposée par la région pour les intercommunalités AOM et non AOM. Le Bureau a également pu discuter avec ceux des intercommunalités membres du PETR Cœur entre deux mers.

Bertrand Gautier indique qu'à l'issue des divers travaux, le Bureau propose que la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » ne prennent pas la compétence Autorité organisatrice des mobilités. De ce fait, la Région exercera la compétence sur le territoire de la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » en étroite partenariat avec la Communauté de communes. Ensemble, la Région et la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » définiront les priorités à intégrer dans le contrat opérationnel et les possibles délégations de la région vers la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » en ce qui concerne, en autres, les mobilités actives.

Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion.

Christophe Colinet souligne que la loi LOM, dont un des objectifs était de gérer la mobilité au plus près des territoires, s'est heurtée, en termes de calendrier, à la difficulté de mise en place des derniers exécutifs municipaux retardés par la crise du COVID.

La date butoir nous permettant de choisir de prendre, ou non, cette nouvelle compétence est restée figée au 31 mars 2021 ce qui ne nous a pas permis de définir précisément le cadre dans lequel la région Nouvelle Aquitaine nous propose d'exercer cette compétence.

Christophe Colinet indique qu'en parlant du cadre, il s'agit de la définition d'éléments aussi importants que le périmètre et la gouvernance des bassins de mobilité, le contenu des contrats de mobilité, la définition d'objet tels que le bouquet de mobilité. Christophe Colinet demande qui connaît la définition des bouquets de mobilités active qui seront financés dans le cadre de ces contrats de mobilité ?

Christophe Colinet constate que nous savons aujourd'hui très précisément ce que nous, communautés de communes, ne pourront plus faire en ne prenant pas cette compétence. Nous savons également que ce choix sera irréversible tellement les modalités de retour arrière sont hypothétiques. Mais, il regrette que nous ne connaissions donc pas précisément les conditions dans lesquelles la région exercera cette compétence sur une thématique tellement importante pour l'aménagement de nos territoires.

Christophe Colinet remercie Bertrand Gautier d'avoir pu monter et animer aussi rapidement deux

	<p>commissions de mobilité sur ce thème les 28 janvier et 4 mars derniers. Mais il indique regretter que nous n'ayons pas eu d'avantage la possibilité d'exprimer nos points de vue respectifs. Le 28 janvier a été consacré quasi exclusivement à la présentation de la Région, et le 4 mars n'a pas donné lieu à un tour de table des participants leur permettant d'exprimer un avis. Cet avis n'est certes que consultatif, mais il aurait permis d'éviter la frustration de ne pas avoir pu l'exprimer. Par ailleurs, Christophe Colinet regrette qu'un certain nombre de questions posées à l'occasion de cette commission sont restées sans réponse :</p> <p><input type="checkbox"/> Question 1 : Les syndicats mixtes (ex le SYSDAU) pouvant prendre la compétence ; est-ce que les membres du SYSDAU seraient automatiquement induits dans cette logique et considérés comme ayant pris la compétence ? (voir présentation dernière page).</p> <p>Le SYSDAU sera partie prenante avec les territoires périurbains comme indiqué en fin de réunion du comité de bassin. C'est une volonté de la région de créer une commission d'accessibilité à la métropole dont les contours ne sont pas encore définis.</p> <p><input type="checkbox"/> Question 2 : La carte scolaire est prévue en 2023 et nous devons nous prononcer maintenant. N'y a-t-il pas un problème ?</p> <p><input type="checkbox"/> Question 3 : Bouquet des articles L. 1231-1-1 du code des transports.</p> <p><input type="checkbox"/> Question 4 : Quelle participation de la région dans les projets de voirie aujourd'hui départementaux. Plus largement quelle répartition des rôles entre département et région à terme.</p> <p><input type="checkbox"/> Question 5 : Si nous ne sommes pas AOM quid des appels à projets ?</p> <p>Entre une prise de compétence AOM définitive par notre communauté de communes et le refus de cette prise de compétence, Christophe Colinet indique qu'il existait peut-être une autre voie consistant à prendre la compétence le temps de laisser le nouvel exécutif régional qui sera élu en juin prochain s'installer.</p> <p>Christophe Colinet précise que cela aurait permis de finaliser, avec cet exécutif régional, les relations contractuelles entre les AOM de niveau 1 et de niveau 2 et de prendre une décision éclairée contrairement à ce qui nous est proposé aujourd'hui.</p> <p>Christophe Colinet précise que ces éléments le conduisent à proposer de s'abstenir à l'occasion de cette délibération 2021-16</p> <p>Bertrand Gautier souligne que la région porte une volonté de contractualiser pour aller vers un large partenariat.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de délibération présenté (9 absentions de Mmes Alabeurthe, Allais, Balguerie, Passicos et de MM Colinet, Genetay, Jansonnne, Kersaudy, Vidal)</p>	
17	Délibération portant actualisation du tableau des participations aux organismes de regroupement pour 2021	2021-17

Le Président invite Christophe Viandon à présenter le projet de délibération.

Christophe Viandon rappelle que les conseils syndicaux viennent de fixer le montant des contributions pour 2021. Il précise que la plupart des évolutions correspondent simplement à l'évolution de la population de la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais ».

Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion.

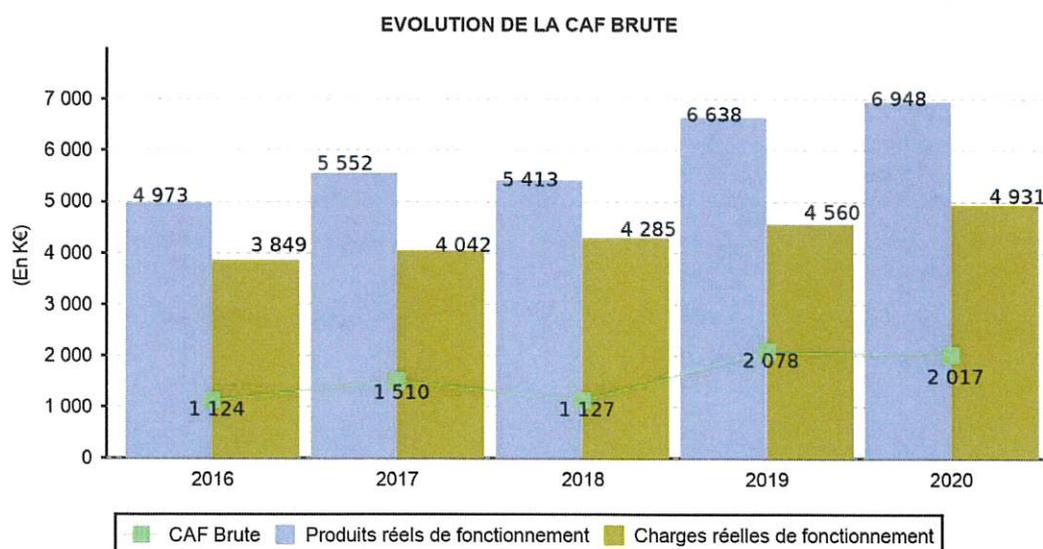
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de délibération présenté.

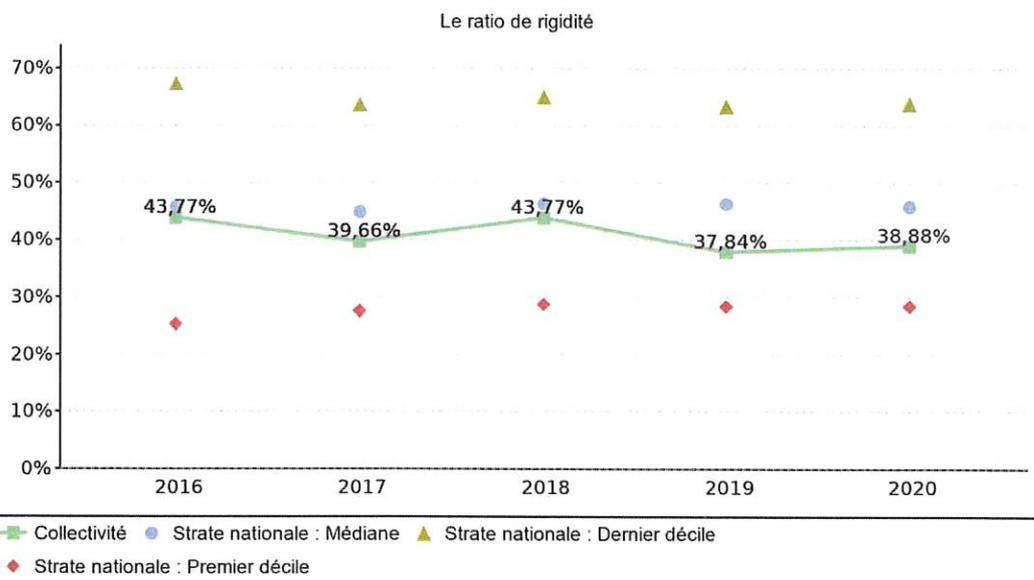
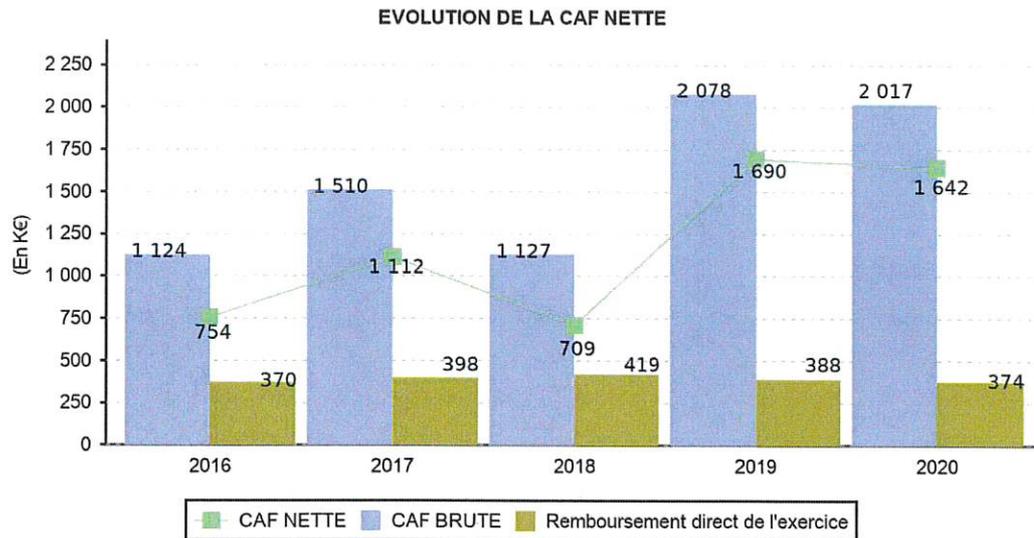
18 **Délibération portant adoption du compte de gestion 2020 du budget général**

2021-18

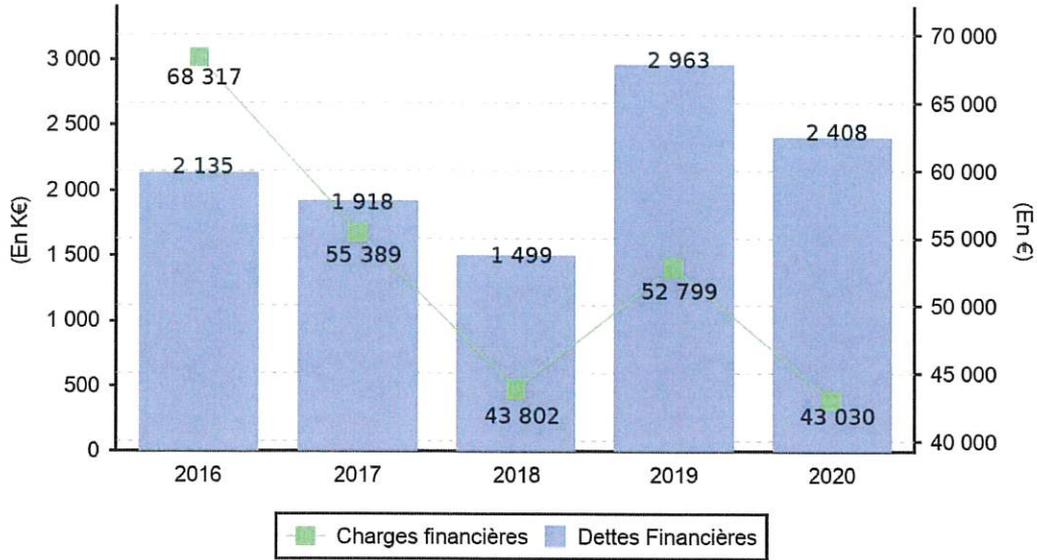
Le Président invite M. Rolland Paties qui était le receveur de la collectivité sur l'exercice, à présenter la situation financière et comptable de la Communauté de communes.

Rolland Paties présente un diaporama qui lui permet de mettre en exergue l'excellente situation de la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » dont les indices et ratios sont plus favorables que les référentiels nationaux et régionaux.

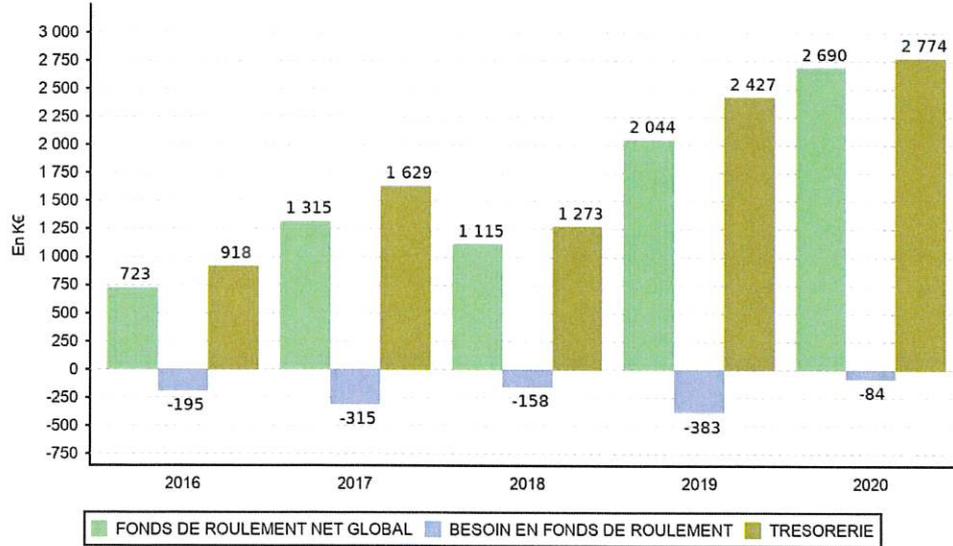


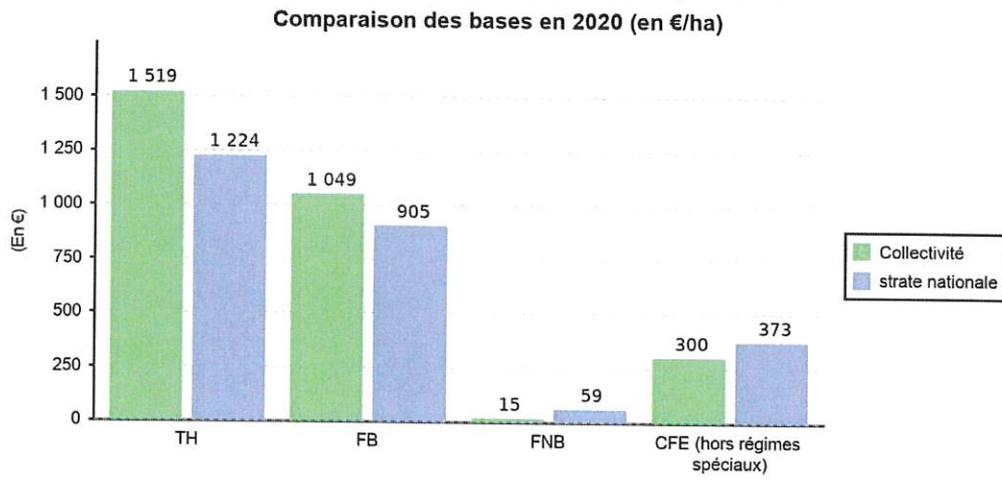
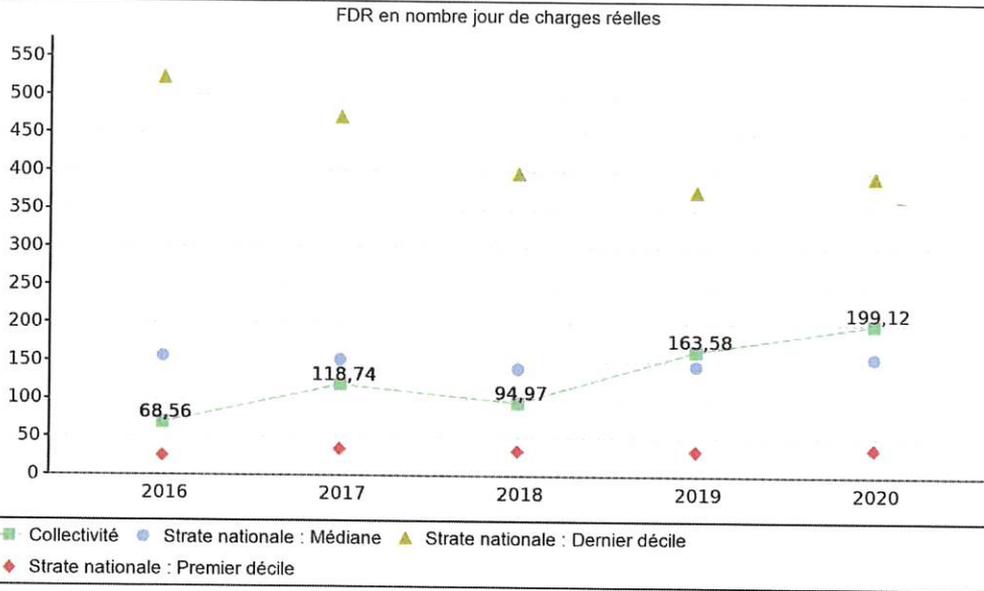


Évolution des dettes et des charges financières

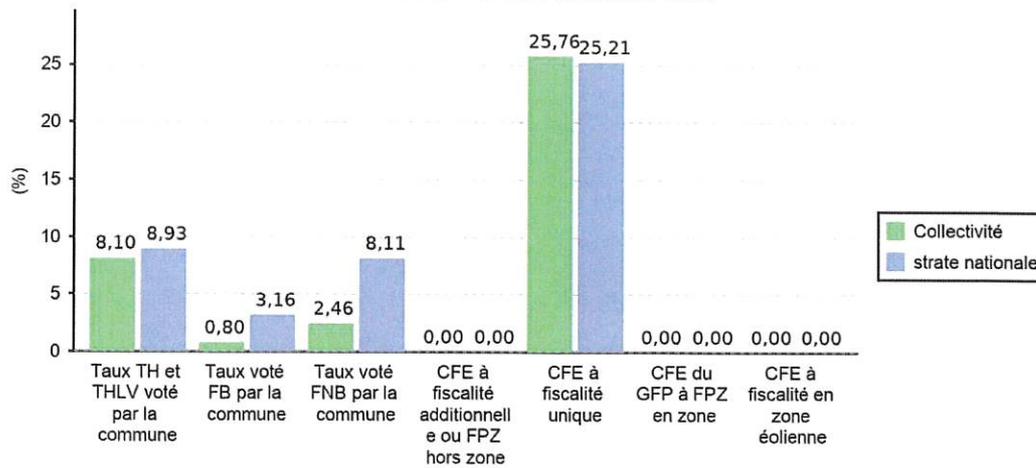


Evolution des éléments du bilan



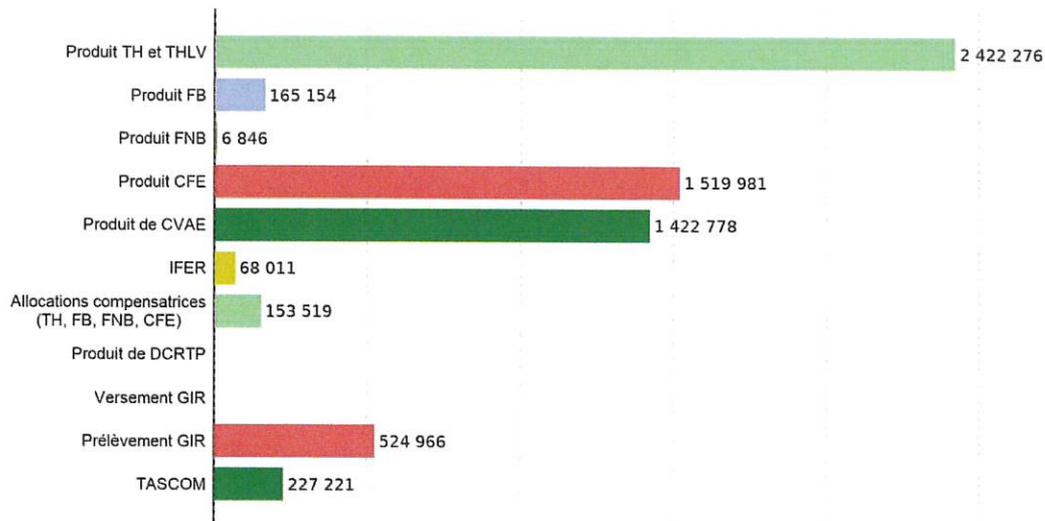


COMPARAISON DES TAUX EN 2020



Produits de fiscalité en 2020

En €



Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de délibération présenté.

19 **Délibération portant adoption du compte administratif 2020 du budget général**2021-
19

Bertrand Gautier, 1^{er} Vice-président assure la présidence de cette partie de la séance du conseil communautaire.

Le Président invite Christophe Viandon à présenter le projet de délibération.

En préambule, Christophe Viandon fait constater la concordance des écritures du compte administratif tenu par le Président avec celles du compte de gestion tenu par le Trésorier.

Christophe Viandon souligne que la section de fonction fait ressortir un excédent de clôture de 1 913 124.79 € auquel s'ajoute l'excédent de n-1 de 500 000 €. Le résultat cumulé de cette section, donne un résultat de clôture excédentaire de 2 413 124.79 €.

Il en présente le détail par chapitre.

FONCTIONNEMENT	TOTAL BP + BS + DM 2020	TOTAL EXECUTE	%
Dépenses - Chapitres budgétaires			
011 - charges à caractère Général	1 536 000,00 €	1 287 578,01 €	84%
012 - charges de personnel et frais assimilés	465 000,00 €	361 651,66 €	78%
014 - atténuation de produits	2 556 000,00 €	2 551 731,00 €	100%
65 - autres charges de gestion courante	3 264 900,00 €	3 199 038,10 €	98%
66 - charges financières	50 000,00 €	43 030,47 €	86%
67 - charges exceptionnelles	46 000,00 €	45 365,33 €	99%
Total Fonctionnement "opérations réelles"	7 917 900,00 €	7 488 394,57 €	95%
022 - dépenses imprévues	520 400,00 €	- €	
023 - virement à la section d'investissement	810 610,00 €	- €	
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	114 000,00 €	103 499,92 €	
Total Fonctionnement autres opérations	1 445 010,00 €	103 499,92 €	
Total Fonctionnement Dépenses	9 362 910,00 €	7 591 894,49 €	
Recettes - Chapitres budgétaires	TOTAL BP + BS + DM 2020	TOTAL EXECUTE	%
002 - Excédent reporté	500 000,00 €	500 000,00 €	100%
013 - atténuation de charges	5 000,00 €	5 764,25 €	115%
70 - produits des services		1 745,50 €	
73 - impôts et taxes	7 659 110,00 €	8 034 564,94 €	105%
74 - dotations subventions et participations	1 193 300,00 €	1 425 153,55 €	119%
75 - autres produits de gestion courante	500,00 €	534,81 €	107%
Total Fonctionnement Recettes	9 362 910,00 €	10 005 019,28 €	107%

Christophe Viandon indique que la section d'investissement fait ressortir un excédent de 357 749.74 € auquel s'ajoute le déficit n-1 de 80 871.40 €. Le résultat cumulé de cette section, donne un résultat de clôture excédentaire de 276 878.34 €. Puis, il constate que les restes à réaliser s'élèvent en dépenses à 315 805.13 € et en recettes à 125 042.00 €

Christophe Viandon donne une présentation plus détaillée par opération, puis hors opération :

Opération	Désignation	Dépenses 2020			Recettes 2020	
		BP+RAR+BS+DM	Total Réalisé	%	BP+RAR+BS+DM	Total Réalisé
101	Equiperment du siège	94 897,77 €	18 885,19 €	20%	- €	- €
102	Zones d'Activités	138 300,21 €	86 524,14 €	63%	- €	- €
103	Bâtiments communaux (crèches, CLSH Tresses)	512 864,69 €	272 479,09 €	53%	408 142,99 €	338 782,99 €
104	Equiperment (mobillier structures, équipement culturel)	181 317,73 €	81 801,79 €	45%	55 682,00 €	5 380,80 €
105	Voies communales	1 160 441,29 €	933 186,72 €	80%	- €	- €
106	Chemins / Environnement	40 000,00 €	- €	0%	- €	- €
107	Domaine de la Fraysse	100 000,00 €	1 824,00 €	2%	- €	- €
Total des opérations		2 227 821,69 €	1 394 700,93 €		463 824,99 €	344 163,79 €

Dépenses 2020				Recettes 2020					
Chapitre / Article	Désignation	BP+BS+RAR+DM	Total Réalisé	%	Chapitre / Article	Désignation	BP+BS+RAR+DM	Total Réalisé	%
Chapitre 001 - solde d'exécution de la section		80 871,40 €	80 871,40 €	100%	021	Virement de la section de fonctionnement	810 610,00 €		
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		567 000,00 €	560 729,06 €	99%	040	Opérations d'ordre	114 000,00 €	103 499,92 €	91%
16 / 1641	Emprunts - Remboursement Capital	380 000,00 €	374 308,71 €		Chapitre 10 - Dotations, fonds divers...		1 724 420,65 €	1 868 363,02 €	108%
16873	Aire de covotlage Salleboeuf	137 000,00 €	156 931,35 €		10222	FCTVA	100 000,00 €	243 942,37 €	
168758	Autres groupements THD - GN	30 000,00 €	29 489,00 €		1068	Excédents de fonctionnement	1 624 420,65 €	1 624 420,65 €	
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales		40 000,00 €	18 695,38 €	47%	Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		0,00 €	0,00 €	
041/204132	Département : Aire de covotlage Salleboeuf *	0,00 €	6 064,63 €		1641	Emprunt d'équilibre	0,00 €		
041/21318	Opération patrimoniales	20 000,00 €			Chapitre 041 - Opérations patrimoniales		40 000,00 €	18 695,38 €	47%
041/21752	Opération patrimoniales	20 000,00 €	12 630,75 €		041/16873	Département : aire de covotlage *	0,00 €	6 064,63 €	
Chapitre 020 - Dépenses Imprévues		227 162,55 €			041/2031	Opérations patrimoniales	20 000,00 €	12 630,75 €	
Chapitre 204 - Subvention d'équipement		10 000,00 €	2 847,00 €	28%	041/2033	Opérations patrimoniales	20 000,00 €		
204131	Département (schéma mobilisés)	10 000,00 €	2 847,00 €		Total hors opérations		2 689 030,65 €	1 990 558,32 €	74%
Total hors opérations		925 033,95 €	663 142,84 €	72%					

Soit une synthèse de :

RECAPITULATIF INVESTISSEMENT	BP+BS+RAR+DM	Total Réalisé
DEPENSES	3 152 855,64 €	2 057 843,77 €
RECETTES	3 152 855,64 €	2 334 722,11 €

Bertrand Gautier propose d'adopter le compte administratif 2020, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		500 000,00 €	80 871,40 €		80 871,40 €	500 000,00 €
Opération exercices	7 591 894,49 €	9 505 019,28 €	1 976 972,37 €	2 334 722,11 €	9 568 866,86 €	11 839 741,39 €
Total	7 591 894,49 €	10 005 019,28 €	2 057 843,77 €	2 334 722,11 €	9 649 738,26 €	12 339 741,39 €
Résultat de clôture		2 413 124,79 €		276 878,34 €		2 690 003,13 €

Le Président remercie le rapporteur. Le Président tient à souligner l'excellence de la tenue de la comptabilité de la Communauté de communes. Il indique que l'indice de qualité comptable de la Communauté de communes est supérieur à 20. C'est une marque de satisfaction qui souligne la qualité du travail des agents de la Communauté de communes et de la Trésorerie et de la qualité de leur relation.

Le Président quitte la séance.

Après en avoir délibéré en l'absence du Président, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de délibération présenté.

20 **Délibération portant affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget principal**

2021-20

Le Président invite Christophe Viandon à présenter le projet de délibération.

Christophe Viandon indique que les résultats définitifs 2020 font ressortir un excédent de fonctionnement de 1 913 124,79 € auquel s'ajoute l'excédent de n-1 de 500 000 €. Le résultat cumulé de cette section donne un résultat de clôture excédentaire de 2 413 124,79 €.

La section investissement présente un excédent de 357 749,74 € auquel s'ajoute le déficit n-1 de 80 871,40 €, ce qui donne un résultat de clôture excédentaire de 276 878,34 €. Les restes à réaliser présentent un déficit de financement de 190 763,13 €, soit un besoin de financement de 190 763,13 €.

Christophe Viandon indique qu'il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement 2020 à la section investissement en recette (au compte 1068) en couverture de ce besoin réel de financement à hauteur de 1 913 124,79 € et 500 000 € au chapitre R002 en fonctionnement.

Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés

	d'approuver le projet de délibération présenté.	
21	<p>Délibération portant présentation du rapport d'activités 2020 de la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais »</p> <p>Le Président présente le rapport d'activité dont chaque conseiller a reçu un exemplaire en même temps que la convocation à la séance du conseil.</p> <p>Le Président invite les conseillers communautaires à engager la discussion. Il précise que chaque Vice-président se tient à disposition pour faire un retour sur les actions et projets relevant de ses délégations.</p> <p>Le conseil communautaire prend acte du rapport présenté.</p>	2021-21
22	<p>Délibération portant vote du taux des impôts 2021 (Taxe sur le foncier bâti, Taxe sur le foncier non bâti, Contribution Foncière des Entreprises et Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)</p> <p>Le Président présente le projet de délibération.</p> <p>Le Président souligne les changements intenses dans l'organisation de la fiscalité locale qui ont été amorcés il y a quelques années et qui s'accroissent désormais.</p> <p>Le Président indique que la loi de finances pour 2021 prévoit une baisse de 10 milliards des impôts dit de production. Les régions sont fortement impactées. Pour les EPCI, les entreprises ayant des locaux « industriels » feront leur CFE et leur TFPB diminuer de 50%. L'Etat versera dès 2021 des compensations pour les EPCI.</p> <p>De plus, le Président rappelle que la taxe d'habitation pour les résidences principales est en cours de suppression. Cette année, les collectivités locales ne voteront pas de taux de taxe d'habitation. En contrepartie de la perte de recette, la Communauté de communes percevra une dotation de l'Etat constituée d'une fraction de la TVA.</p> <p>Le Président met en exergue la rupture du lien entre fiscalité et territoire. Désormais, la Communauté de communes ne dispose quasiment plus de pouvoir d'action réel sur la fiscalité locale. Elle peut encore voter un taux pour la taxe foncière des ménages ; elle peut également voter un taux pour le foncier des entreprises (CFE et TFNB) mais avec des effets réduits sur les locaux industriels. Le Président souligne que les ressources principales peuvent être très fluctuantes puisqu'elles vont fortement être impactées par les évolutions de la situation économique en reposant essentiellement sur la valeur ajoutée : valeur ajoutée des entreprises avec la CVAE et valeur ajoutée de la consommation</p>	2021-22

avec la TVA.

Le Président rappelle que la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » perçoit une taxe directement affectée : la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) dont la base est calculée sur la valeur foncière des biens et dont le produit est affecté à la collecte et au traitement assurés par le SEMOCTOM.

Dans les années qui viennent cette taxe est susceptible de connaître une croissance forte puisque les réglementations européenne et nationales imposent des pénalités fortes si une réduction massive des volumes de déchets n'est pas atteinte.

Le Président précise que le Bureau propose de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale et ainsi :

- De maintenir le taux de CFE à **25.76 %** et de placer 0,08% de taux en réserve (soit la différence entre le taux maximum et le taux voté).
- De maintenir les taux votés lors de l'exercice 2020
 - o le taux de Taxe sur le Foncier bâti : **0.800 %**
 - o le taux de Taxe sur le foncier non bâti : **2.46 %**
- De rappeler qu'il a été décidé, par délibération du 10 avril 2012, d'instaurer un coefficient multiplicateur de la TASCOM dont la montée en puissance est progressive qui est aujourd'hui à son plafond de 1.20.

Le Président précise que le Bureau propose de fixer les taux de TEOM pour 2021 :

Le Président invite les conseillers communautaires à engager la discussion.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de délibération présenté.

23 **Délibération portant vote du budget supplémentaire 2021 du budget général**

2021-
23

Le Président invite Christophe Viandon à présenter le projet de délibération.

Christophe Viandon indique que le budget supplémentaire présenté ci-dessous ne présente que peu d'écritures. En effet, il précise que classiquement, le BS a vocation à intégrer les « restes à réaliser », la reprise des résultats et quelques ajustements.

Christophe Viandon indique qu'à date, la Communauté de Communes n'a pas reçu les montants définitifs du FPIC (en dépenses) et des recettes fiscales ou les dotations.

Christophe Viandon apporte des précisions sur les écritures de ce budget supplémentaire.

Ainsi, en dépenses de fonctionnement :

- + 330 K€ au chapitre 011 « Charges à caractère général »
 - Prise en charge de l'entretien du Domaine de le Frayse (terrain, forêt, éventuel diagnostic du bois)
 - Honoraires avocats,
 - Portage foncier SAFER, études de sol,
 - Réserve pour augmentations participations organismes et complément aux SSIEG (fonctionnement du CLSH Pompignac (été + 2^e semestre), fonctionnement été sur divers CLSH (transport, ...))
- + 200 K€ au chapitre 65 « Autres charges de gestion »
 - Augmentation des divers syndicats et du SEMOCTOM
 - Réserve pour associations
 - Participation aux bilans ACT PETR des entreprises + ma ville mon shopping
- + 40 K€ au chapitre 67 « Charges exceptionnelles »
 - Action collective de proximité PETR (25 k€ en 2021 et 2022)

100 k€ sont provisionnés au niveau des différents chapitres de fonctionnement pour faire face à la mise en place d'un éventuel centre COVID (personnel, ménage, locations ordinateurs, mobiliers, lignes téléphoniques, ...)

Puis en recettes de fonctionnement :

- Affectation du résultat R002 : + 500 K€
- + 100 K€ au chapitre 73 « Impôts et Taxes » correspondant à la prévision de l'augmentation de la TEOM

Christophe Viandon apporte des précisions sur les investissements :

Côté Dépenses :

- + 75 K€ en dépenses imprévues
- + 30 K€ à l'opération 101 « Siège » :
 - Développement du site internet,
 - Réhabilitation de la façade du siège
- + 600 K€ à l'opération 103 « Bâtiments communautaires » :
 - Travaux de réhabilitation / extension Petit Prince
 - Travaux CLSH de Carignan
 - Menus travaux à Pompignac
 - Accès et parking crèche Capucine

- AMO et diagnostics pour CLSH Tresses
- Provision en vue des travaux CLSH de Tresses
- + 30 K€ à l'opération 104 « Equipement, matériel » :
 - Parking autour de la scène mobile, portail, grillage à Pompignac
 - Divers : crèches, ...
- + 200 K€ à l'opération 105 « Voies communautaires » :
 - Travaux divers
 - Réhabilitation pont route de Citon à Carignan
 - Maîtrise d'œuvre
- + 200 K€ à l'opération 108 « Mobilités Actives » :
 - Début de schéma directeur vélo
 - Voie verte en parallèle de la déviation à Fargues St Hilaire

Recettes :

- Affecter 1 913 124.79 € du résultat excédentaire à l'investissement (au compte 1068)
- Inscrire le solde d'exécution N-1 de 276 878.34 €
- Réduire à 0 le montant de l'emprunt d'équilibre

Christophe Viandon indique que des demandes de subventions ont été faites auprès de l'Etat (DETR et DSIL) de la CAF pour la réhabilitation de Petit Prince et pour le pont route de Citon DETR, DSIL et NATURA 2000. Il précise que ces recettes ne sont pas inscrites au budget tant qu'elles ne sont pas accordées.

Christophe Viandon présente des tableaux synthétiques :

FONCTIONNEMENT	TOTAL BP 2021	TOTAL BS 2021	TOTAL BP + BS 2021
Dépenses - Chapitres budgétaires			
011 - charges à caractère Général	1 536 000,00 €	330 000,00 €	1 866 000,00 €
012 - charges de personnel et frais assimilés	500 000,00 €	10 000,00 €	510 000,00 €
014 - atténuation de produits	2 590 500,00 €	20 000,00 €	2 610 500,00 €
65 - autres charges de gestion courante	3 455 800,00 €	200 000,00 €	3 655 800,00 €
66 - charges financières	32 800,00 €	- €	32 800,00 €
67 - charges exceptionnelles	8 000,00 €	40 000,00 €	48 000,00 €
Total Fonctionnement "opérations réelles"	8 123 100,00 €	600 000,00 €	8 723 100,00 €
022 - dépenses imprévues	250 000,00 €	- €	250 000,00 €
023 - virement à la section d'investissement	775 956,00 €	- €	775 956,00 €
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	110 000,00 €	- €	110 000,00 €
Total Fonctionnement autres opérations	1 135 956,00 €	- €	1 135 956,00 €
Total Fonctionnement Dépenses	9 259 056,00 €	600 000,00 €	9 859 056,00 €

Recettes - Chapitres budgétaires	TOTAL BP 2021	TOTAL BS 2021	TOTAL BP + BS 2021
002 - Excédent reporté	- €	500 000,00 €	500 000,00 €
013 - atténuation de charges	6 000,00 €	- €	6 000,00 €
70 - produits des services	1 635,00 €		1 635,00 €
73 - impôts et taxes	8 059 788,00 €	100 000,00 €	8 159 788,00 €
74 - dotations subventions et participations	1 191 133,00 €	- €	1 191 133,00 €
75 - autres produits de gestion courante	500,00 €	- €	500,00 €
Total Fonctionnement Recettes	9 259 056,00 €	600 000,00 €	9 859 056,00 €

En investissement :

Le budget intègre le résultat de l'exercice de la section d'investissement + 276 878.34 €) et 1 913 124.79 € de l'excédent de la section de fonctionnement.

Ce budget supplémentaire en investissement transcrit également « les restes à réaliser » tant en dépenses qu'en recettes. Les restes à réaliser de l'exercice 2020 s'élèvent pour les dépenses 315 805.13 € et pour les recettes à 125 042 €.

L'emprunt d'équilibre initialement prévu fait l'objet d'une réduction à zéro.

Détails par opérations – dépenses

Opération	Désignation	BP	RAR	BS	BP+RAR+BS+D M
101	Equipement du siège	40 000,00 €	52 923,94 €	30 000,00 €	122 923,94 €
102	Zones d'Activités	110 000,00 €	1 680,00 €	- €	111 680,00 €
103	Bâtiments communautaires (crèches, CLSH Tresses)	500 000,00 €	117 703,78 €	600 000,00 €	1 206 603,78 €
104	Equipement (mobilier structures, équipement culturel)	50 000,00 €	82 215,34 €	30 000,00 €	162 215,34 €
105	Voiries communautaires	500 000,00 €	54 639,07 €	200 000,00 €	754 639,07 €
106	Chemins / Environnement	80 000,00 €	- €	- €	80 000,00 €
107	Domaine de la Frayse	50 000,00 €	- €	- €	50 000,00 €
108	Mobilités actives	40 000,00 €	- €	200 000,00 €	240 000,00 €
Total des opérations		1 370 000,00 €	309 162,13 €	1 060 000,00 €	2 728 062,13 €

Détails par opérations – recettes

Opération	Désignation	BP	RAR	BS	BP+RAR+BS+DM
101	Équipement du siège	- €			- €
102	Zones d'Activités	- €			- €
103	Bâtiments communaux (crèches, CLSH Tresses)	- €	69 360,00 €		69 360,00 €
104	Équipement (mobiliers structures, équipement culturel)		55 682,00 €		55 682,00 €
105	Volries communales	- €			- €
106	Chemins / Environnement	80 000,00 €			80 000,00 €
107	Domaine de la Frayse	- €			- €
108	Mobilités actives				
Total des opérations		80 000,00 €	125 042,00 €		205 042,00 €

Détails hors opérations – dépenses

Chapitre / Article	Désignation	BP 2021	RAR	BS	BP+BS+RAR+DM
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		410 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 537 730,05 €
16 / 1641	Emprunts - Remboursement Capital	380 000,00 €			380 000,00 €
168758	Autres groupements THD - GN	30 000,00 €			30 000,00 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales		15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
041/21318	Opération patrimoniales	10 000,00 €			10 000,00 €
041/21752	Opération patrimoniales	5 000,00 €			5 000,00 €
Chapitre 020 - Dépenses imprévues		110 000,00 €		75 196,00 €	185 196,00 €
Chapitre 204 - Subvention d'équipement		40 000,00 €	6 643,00 €	0,00 €	46 643,00 €
204131	Département (schéma mobilités)		6 643,00 €		6 643,00 €
2041581	Bornes électriques avec SDEEG	40 000,00 €			40 000,00 €
Total hors opérations		575 000,00 €	6 643,00 €	75 196,00 €	1 784 569,05 €

Détails hors opérations – recettes

Chapitre / Article	Désignation	BP 2021	RAR	BS	BP+BS+RAR+DM
021	Virement de la section de fonctionnement	775 956,00 €		0,00 €	775 956,00 €
001	Solde d'exécution N-1			276 878,34 €	276 878,34 €
040	Opérations d'ordre	110 000,00 €			110 000,00 €
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers...		100 000,00 €	0,00 €	1 913 124,79 €	2 013 124,79 €
10222	FCTVA	100 000,00 €			100 000,00 €
1068	Excédents de fonctionnement			1 913 124,79 €	0,00 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		864 044,00 €	0,00 €	-864 044,00 €	0,00 €
1641	Emprunt d'équilibre	864 044,00 €		-864 044,00 €	0,00 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales		15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
041/2031	Opérations patrimoniales	10 000,00 €			10 000,00 €
041/2033	Opérations patrimoniales	5 000,00 €			5 000,00 €
Total hors opérations		1 865 000,00 €	0,00 €	1 325 959,13 €	3 190 959,13 €

RECAPITULATIF INVESTISSEMENT	BP 2021	RAR	BS	BP+BS+RAR+DM
DEPENSES	1 945 000,00 €	315 805,13 €	1 135 196,00 €	3 396 001,13 €
RECETTES	1 945 000,00 €	125 042,00 €	1 325 959,13 €	3 396 001,13 €

Christophe Viandon conclut en indiquant que les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à 600 000 €, que les recettes et les dépenses d'investissements qui s'équilibrent à 1 451 001,13 € dont 315 805,13 € de RAR en dépenses et 125 042 € de RAR en recettes. Ainsi, le budget supplémentaire du Budget général s'équilibre en recettes et dépenses à 2 051 001,13 €.

Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion.

Axelle Balguerie souhaite connaître l'emplacement de la voie verte prévue au budget supplémentaire et le type de travaux prévus.

Bertrand Gautier précise qu'il s'agit de la voie de service le long de la déviation de Fargues entre les nouveaux giratoires et présente la typologie des travaux envisagés. Il indique également les actions qui sont à l'étude sur le reste de la RD 936 vers la Métropole. Il indique que le département inclut dans ses projets tous les types de mobilités.

Axelle Balguerie souhaite avoir des informations sur l'état d'avancement du projet de CLSH à Tresses.

Le Président indique que la Communauté de communes a recruté un AMO qui accompagne les 2 Vice-présidents dans la définition du projet de reconstruction.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés

Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le

SLO

ID : 033-243301355-20210701-2021_37-DE

	d'approuver le projet de délibération présenté.	
24	Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020 Le Président invite les conseillers communautaires à faire état de leur remarque sur le projet de procès-verbal transmis avec la convocation. En l'absence de remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.	2021-24
25	Relevé des décisions du Président de décembre 2020 à mars 2021 Le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil. Le Conseil en prend acte.	2021-25

La séance est levée à 21h10

Bordereau de signature

Délibération portant approbation du procès-verbal de la
séance du 31 mars 2021



Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws	01/07/2021	
Michaël Ristic, <i>Parapheur DGS</i> <i>Coteaux Bordelais</i>	01/07/2021	
Christian Soubie, <i>Parapheur</i> <i>Président Coteaux Bordelais</i>	01/07/2021	  Certificat au nom de <u>Christian SOUBIE</u> (PRESIDENT, COMMUNAUTE DE COMMUNES LES COTEAUX BORDELAIS), émis par <u>ChamberSign France CA3 NG Qualified eID</u> , valide du 08 juil. 2020 à 08:12 au 08 juil. 2023 à 08:12.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws		

Dossier de type : Actes // Coteaux_Bordelais_DGS_Président